

A Montreuil, le 19 octobre 2023
Syndicats de la production,
Et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire Du 19 octobre 2023.

Après plusieurs réunions annulées faute de réelles avancées sociale pour les salarié.es de la branche, la **FILPAC-CGT** a repris le chemin des négociations ce 19 octobre 2023 sous condition d'avoir des négociations loyales avec la délégation patronale. Depuis la dernière **CPPNI** du 6 juillet 2023, des échanges avaient tout de même lieu avec le Président de l'**UNIDIS** qui a reçu les négociateurs de chaque organisation syndicale réunis pour l'occasion en intersyndicale.

3 avenants sont proposés aux organisations syndicales :

- ☞ Frais de santé : une nouvelle répartition entre l'employeur et le salarié de 60/40 contre 50/50 actuellement sur le prix de la mutuelle. Cette nouvelle répartition s'appliquera à l'ensemble des entreprises de la branche sur le montant du régime conventionnel. La **FILPAC-CGT** revendique 60/40 pour toutes les entreprises de la branche quelque soit le contrat de frais de santé.
- ☞ Paniers de jour : si **UNIDIS** avait dans premier temps proposé 2,30€ par jour pour les salarié.es posté.es, la **FILPAC-CGT** revendiquait pour sa part un montant identique au panier de nuit soit 5,91€ par jour. Mieux encore, l'**UNIDIS** rend cette prime très restrictive dans la mesure où le texte ne permettrait pas d'avoir cette prime du matin et d'après-midi. La **FILPAC-CGT** veut que ce panier de jour soit versé à l'ensemble des salarié.es posté.es.
- ☞ Travail de nuit : pour la **FILPAC-CGT**, cet accord est trop minimaliste est apportera peu voir rien du tout au salarié.es. Pire encore, il pourrait ouvrir une porte aux employeurs leur permettant de faire travailler des salarié.es 10h voir 12h de nuit. Notre organisation syndicale a tout de même porté des revendications et attendra un retour de l'**UNIDIS**.

La **FILPAC-CGT** attend désormais un retour d'**UNIDIS** sur l'ensemble de ces sujets, mais à ce jour, il est hors de question de signé des accords ne couvrant pas l'ensemble des salarié.es de notre branche.

Le collectif papier.